L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 AVRIL 1845.

PUBLIÉ PAR **MAGNE & WEISSE.**

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal, soit au bulletin, ne sera considérée comme discontinuée de la part de ceux à qui elle aura été donnée avec parole d'écrire, sinon avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement commercial ou annonce originale, sauf une très petite comme une pouvelle sur mer, ne pourra tenir en moins de DIX lignes.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les abonnés qui prendront seulement magasin ou atelier, seront admis à faire insérer, pendant l'année, tout changement commercial, Compagnie d'assurances et autres insertions publiques, $200; les agens pour navires, $300; et les banquiers et autres, plus de maisons de commerce tenant la commission, $500. Les abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des remarques n'est avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui auront de la ligne ordinaire des affiches d'un demi à plusieurs pieds de carré, pour ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre ou à affermer, esclaves marronés, animaux ayant ou errans, etc., ou autres portées en quelque sorte séparément et sur prix et demie d'avance.

Les annonces qui ne paraîtront que par intervalles pareront de 25 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne paraîtront que la durée de l'année ne seront payables pendant un mois, et devront être payées et consécutivement de cette disposition.

LES ANNONCES de candidatures aux places publiques et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle et lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

CHEMIN A COULISSES DE CARROLLTON

AVIS.

Pendant les Courses qui commenceront Mardi 8 Avril,

VU le grand nombre de passagers qui prennent les chars à la rue Bienville, et la grande difficulté qu'éprouvent les cochers à tirer un si lourd fardeau, et les délais et la confusion qu'éprouvent les passagers, la Compagnie a résolu qu'à partir de Mardi, M. Le JOLDE DE COURSE, les CHARS conserveront de partir du Depot de la rue Bienville.

En conséquence, les passagers sont notifiés que les Chars partiront du CERCLE FRANÇAIS SEULEMENT, aux heures suivantes, savoir:

A 11 et 17 de 8 heures A. M. —12 1/2 et 1 1/2 P. M.

JOHN HAMPTON,
Sup. & Ing. en chef.

8 et 9 avril

R. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
28, rue Royale.

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No 81. N. Orleans.
2 nov.

AGENCE de toutes les Loteries de Boston encore en vente, ainsi que de la poudre double raffinée, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
NORTON & FOSDICK, 61 Gravier.
8 mars—20

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison du commerce en celui de W. W. Vredenburgh & Co., à dater de ce jour. Les intéressés sont invités à faire
FIELD & Co., 30 Vieille Levée.

F. VREDENBURGH & Co. No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales et commissions de sucre et coton, jusqu'à leur vente à New York, Boston, Providence, Philadelphie, Baltimore, Richmond, Norfolk, Charleston, Savannah, Mobile et Nouvelle-Orléans.
1 jan—1y

VANCE & Frère sont en commissions et reçoivent à la vente à St Louis.
MERLE, BAYLLE & Co.
5 et 6 79 Tchoupitoulas

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN LEMAIRE, ancienne associés dans notre maison, ont partir de ce jour.
1er septembre 1844— 60 CHARLES ODIER & Co.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros et en détail, rue de Chartres, d'Huiles, de Médicamens spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour ces distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encouragez Canada et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

AVIS—Le soussigné devant partir pour France vers la fin d'avril prochain, previent le public qu'il se charge, jusqu'au moment de son départ, de tout recouvrement à l'indemnité de St. Domingue et autres, etc.
13 mars—1m Rue Conti au 1er Passage de la Bourse.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 46.
Directeurs:

W. A. Campbell, Président.	
W. W. Montgomery,	J. B. Le Beau,
F. B. Deslonge,	Jules Dufilho,
A. J. Gordon,	R. W. Montgomery,
J. C. Harrison,	Jos. Dupuis,

CHS. BRIGGS, Secrétaire.

On assure toute espèce de propriété contre les risques du feu, de l'eau, en tout temps et saison, de jour et de nuit, aux règlemens sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un arrondissement de leur charte.)

CETTE Compagnie assure contre les risques de la Mer, des RIVIERES, et de l'EAU, tous les prêts à maîtrise. Déposés en mode d'assurance, les personnes qui voudront bien, en user, sont priées de s'adresser à une des parties prodits, sans encourir aucune responsabilité et ce, durant sa charte.
L. MATTHEWS,
1 avril Président.

Perte de Certificat.

ATTENDU qu'un certificat de trente sixte semaine de la Compagnie de la Presse a coupon à rapport de la Loui, No. 25 daté le octobre 1841, au nom de Madame Ouffier, a été égaré ou perdu—J'invite toute personne qui pourrait intéresser à ce certificat à faire valoir ses droits dans les neuf jours suivant la date de cet avis, les raisons pour les quelles un nouveau certificat ne serait pas émis conformément aux Règlements de la compagnie.
Nouvelle Orléans, 26 mars 1845.
D. F. OUFA,
Secrétaire
26 mars—13

NOUVAUTÉS DE PARIS.

Enseignore Royale et Conti.

ME VINDENT a l'honneur d'informer les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre de la variété suivante:

100 chapeaux de paille Toscane, tout se qu'il y a de plus nouveau et le meilleur genre;
200 do quaines ordinaires;
50 do guipure et autres, grande nouveauté;
50 do paille de riz, très beaux;
12 capotes d'outaffas, article très fashionable.
12 do barzarine capotes de fantaisie pour dames et enfants;
12 barzarine rabats à gros grains, très riches, couleur de chamois.
1 caisse gimpes, très imposante, nouveaux dessins;
12 douzaines ombrelles de grande fraîcheur, manche riche;
1 do do pure,
1 do do satinette zephir,
2 do chale barège et crêpe de Chine,
100 do corsets nouvelle forme, dans toutes les grandeurs.

LE SIEUR Monchere de ballets unis et brodés, cets et pelisses, robes de chambre, flanelles et cotons, bonnets, gaze de toutes sapèces, échus divers, bourses, peignes, le tout d'autre sorte, peuples éventails, jarretières et un grand assortiment de mercerie. M. Agent,
Madame Vincent voulant quitter les affaires et partir pour la France dans le courant du prochain, vendra toutes ses marchandises à des prix réduits.
31 mars—30 Entrepôt Rue Royale et Conti.

Kaufmann,
DOCTEUR EN MÉDECINE,
CHIRURGIEN ET ACCOUCHEUR.
Rue St. Charles, No. 110.
15 mars—26

UN DÉBARQUEMENT du navire Concord, de 24 le droux—Vins rouges en barriques
Vin Blanc (Sauterne, Barsac); Fruits à l'eau de Vie; Huile d'Olive de Bordeaux et de Marseille; Olives et Câpres; Bouchons de toutes qualités; Savon Français; Eau de Suave d'orange, divers modèles; Cirage pour cuirs et les bouteilles; Cadres vides; Etiquettes pour flacons, pour vins rouge, &c. à vendre par
T. TALAMON,
Rue St. Louis, 78 et co
8 mars—

JEUNE GARDE A CHEVAL.

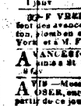

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 13 du courant à 3 heures de l'après midi pour exercices et promenade militaire—on se réunira sur la place d'Armes Complet.
Par ordre du capitaine,
JACQUES LEON,
Marechal de Logis-Chef.
9 avril

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Nlle. Orléans, ce 31 mars 1845.

TIR A BOULET.

Le Bataillon prendra ses armes à son armement d'artillerie, le 13 avril, à 8 1/2 heures de matin, pour aller en faire un mouvement à l'habitation Hopkins, à Gentilly, et continuera ensuite la tir le 14 avril à 8 heures du matin.
Grande terme d'hiver, seulement complet; réunion à 8 heures.
Les batteries obéiront aux ordres de deux chevaux par voiture.
Un prochain de cette prise d'armes pour procéder à la distribution de Messieurs les membres qui se feront pour l'admission et engagement à servir pendant le 30 mars 1846.
Par ordre du major,
F. SAUTON, adj. major.

AVIS

MESSIEURS les Chasseurs et autres sont respectueusement invités de s'abstenir de chasser sur l'habitation appartenant à Mr. Dubreuil, à 2 milles en haut de la Nouvelle-Orléans, sous peine de poursuite.
Nouvelle Orléans, 1er mars 1845.

Messieurs les membres honoraires ainsi que les membres actifs de la Compagnie de Pompiers sont priés de se rendre au local rond Pontchartrain et que de chacun portera pour cette circonstance, toutes les demi heure, depuis 4 heures de l'après midi jusqu'à minuit.
1 avr

TIRAILLEURS ORLEANS.

Ordre No. 12.

La compagnie se prendra les armes dimanche prochain, treize du courant tout un TIR A LA CIBLE.
On rendezvous à la salle d'armes à neuf heures précises du matin.
Tenue de service complet.
Par ordre du capitaine,
HYPOLITE TACON,
8 avr sergent Major.

GARDES D'ORLEANS,
Attention!!
TIRE A LA CIBLE.

La compagnie prendra les armes dimanche, vingt courant, à sept heures et demie du matin, pour aller tirer à la cible, tenue d'été.
Par ordre du capitaine,
WILLIAM ANDRY, Sergent Major.
8 avr

N. B.—Après la revue il y aura une élection des membres de conseil pour les six mois courant.
7 avr

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
Atencion.

La compañia se reunira, el Domingo proximo 13 del corriente, en el parage de costumbre, á las 3 de la tarde, con riguroso uniforme y pantalon blanco, para asistir á la solemne ingresion del *Manuelos*, pertenecientes á la Compañia Española, enfiado en el cementerio Catolico No. 2.

Los miembros honorarios, son tambien requeridos á concurrir, á las 4 en punto de la misma tarde, en la casa del capitan, para incorporarse alli con la tropa y marchar á ejecutar el acto.
Du orden superior
J. R. DE LA PUENTE,
Sargento primero.

Nueva Orleans, abril 7 de 1845.

Nouvelle-Orléans:

MERCREDI MATIN, 9 AVRIL 1845.

TROISIEME MUNICIPALITÉ.—Les retours du quatrième district sont donnés inexactement dans presque tous les journaux.

M. Holland n'a point été élu—Il n'y a pas eu d'élection—chacun des candidats ayant eu 98 voix. Ce sera donc à recommencer.

Quant au Conseil Général, il paraît que c'est M Fenton Gardner qui a été élu à une faible majorité.

TROUBLES DE LA SUISSE.

Depuis longtemps déjà la Confédération suisse est en proie à des troubles intérieurs qui, malgré leur intermittence, sont des indices certains d'un profond mouvement révolutionnaire, dont le but ne se dessine pas encore bien nettement, mais dont l'effet pourrait bien être une transformation complète du système politique des vingt-deux cantons. L'organisation actuelle de ces petites républiques a quelques rapports éloignés avec la nôtre: la diète fédérale et le Vorort représentant tant bien que mal notre Président et notre Congrès; tandis que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil de chaque canton pourraient s'assimiler d'un peu loin au Sénat et à la Chambre des Représentans de nos Législatures d'Etat. Comme les divers Etats de l'Union, les cantons forment des Républiques indépendantes sous la souveraineté du gouvernement général; mais l'homogénéité de principes d'idées et d'opinions qui relient l'un à l'autre parmi nous tous les membres du corps fédéral, la concordance presque complète des constitutions, et surtout la délimitation assez positive qui existe entre les pouvoirs du gouvernement général et ceux des Etats, ne se rencontrent pas en Suisse au même degré. Il n'y a donc rien de surprenant ni des collisions y naissent fréquemment. Elles sont d'autant plus explicables que la petitesse même du territoire met les jalousies cantonales dans un contact plus immédiat et que ces jalousies sont exploitées par des influences étrangères. C'est en mal nécessaire qui tient bien moins encore à la constitution politique qu'à la constitution physique du pays, et qu'on nous passe le mot, à l'atmosphère morale dans lequel vivent les Suisses.

Le dernier épisode qui est venu jeter la perturbation dans toute la Suisse, la révolution libérale opérée dans le canton de Vaud, semble avoir mis en question l'existence même du pacte fédéral, tel qu'il a été constitué par les traités de 1815. Les deux partis qui se divisent la Suisse, les conservateurs et les libéraux, ou si l'on aime mieux, les radicaux, sont en présence, et paraissent tout prêts à pousser les choses à l'extrême. Ce qu'il y a du reste d'assez piquant dans cette affaire, c'est que tout ce grand mouvement où sont engagés véritablement les plus chers intérêts de la confédération, a lieu à propos des Jésuites! Ces bons pères ne font pas seulement les frais du roman du jour, ils font aussi ceux de l'histoire du moment.

L'an dernier, le grand conseil de Lucerne résolut d'appeler un certain nombre de jésuites pour leur confier l'enseignement du séminaire de la ville. Cette décision provoqua, de la part des habitans de la campagne, une tentative d'insurrection. Elle avait été secrètement favorisée par les libéraux des cantons voisins qui s'apprêtaient à secourir leurs frères du canton de Lucerne; mais elle fut si promptement réprimée qu'ils n'eurent pas le temps de le faire. Le seul effet de cette tentative fut de porter les conservateurs à prendre des mesures énergiques de résistance, tandis que de leurs côtés les libéraux s'organisaient et fraternisaient. On accusa dès lors ces derniers de viser à une révolution politique qui transformerait la fédération cantonale en une république unitaire. La question des jésuites devint une affaire nationale.

Au commencement de cette année, le vorort, voyant la fermentation qui régnait à ce propos, convoqua une diète extraordinaire qui serait appelée à décider la question. Les cantons durent donc songer à envoyer des députés à cette diète et à rédiger leurs instructions. Les grands conseils et les conseils d'Etat s'en occupèrent immédiatement; ceux de Vaud comme les autres. Le conseil d'Etat de ce canton se prononça formellement *contre* l'expulsion des jésuites; le grand conseil modifia considérablement cette proposition, il enjoignit aux députés de Vaud de voter pour qu'il fut adressé à Lucerne une invitation amiable et pressante de ne pas donner suite à son décret sur l'introduction des jésuites; mais cette modification ne suffisait pas à la population qui voulait, elle, formellement l'expulsion complète de la Société de Jésus. De là insurrection à Lausanne; de là renversement du gouvernement qui ne se conformait pas à la volonté populaire et nomination d'un nouveau gouvernement plus fidèle à cette volonté.

Le rétablissement de la république de Lausanne fut vu dans toute la Suisse; tous les cantons prirent part dans la querelle; les uns sympathisant avec les révolutionnaires, les autres se prononçant contre eux; tous prenant des mesures pour assurer leur tranquillité; et tous en même temps s'empressant d'adopter, suivant leur sympathies et le sens qu'ils donnent aux dispositions de la constitution fédérale, les instructions que doivent régir la conduite de leurs députés dans la diète qui s'est ouverte le 26 février à Zurich. Les opinions opposées se prononcent vivement. Suivant les uns, la diète ne peut voter l'expulsion des jésuites, car ce serait empiéter sur les droits individuels et la liberté absolue des cantons en matière religieuse; ce serait par le fait une rupture du pacte fédéral. Les autres au contraire affirment énergiquement que la question rentre dans la compétence de la diète, qu'elle est essentiellement fédérale, attendu qu'elle intéresse directement la sécurité générale de la nation Helvétique. Les argumens ne manquent point de part et d'autre; la discussion sera chaude dans la diète, car les deux partis s'y trouvent presque également divisés. Quelle sera la décision? Il est assez difficile de le prévoir. Sauf dans trois ou quatre cantons, les jésuites sont peu populaires en Suisse. Cette impopularité compromet singulièrement la liberté cantonale dernière la quelle ils prétendent se retrancher; elle rejaillit aussi sur les conservateurs, quelle que soit d'ailleurs leur opinion religieuse; car ils se trouvent naturellement posés en défenseurs des jésuites, et en pareil cas la solidarité s'établit bien vite aux yeux des masses. Ils ont aussi contre eux l'approbation que leur donnent les gouvernemens européens et l'appui efficace qu'ils semblent déjà leur promettre—la seule entre vue "la nécessité d'une intervention," par laquelle on touchait au pacte fédéral, intimement lié suivant eux aux traités de 1815, dont ils sont les exécuteurs et les garans.

PATRIOTISME.—Il est arrivé, dimanche 16 mars, à Fort Pinkabey, golfe du Mexique, un phénomène tout à fait étrange et de nature à exciter la curiosité des hommes de science. On vit sur les trois heures du matin et dix heures du soir, une lumière éclatante accompagnée d'un bruit semblable à une décharge d'électricité et même quelques personnes crurent que c'était le tonnerre. Cette lumière qui fendant l'espace de vingt à vingt-cinq secondes serpentait en conférence comme un éclair à l'horizon, allait de l'est et au nord-ouest et répandit une clarté semblable à celle du soleil.

UN OBSERVATEUR.

CHRONIQUE LOCALE.

Sur Criminelle.—Frances, esclave de Mary Turner, f. c. l., a été mise en jugement suivant les dispositions du code noir, sous l'accusation d'avoir mis le feu à la maison de M. Johnson, rue Girod, ou réside ce dernier, et trouvée coupable. Elle a été condamnée à recevoir vingt cinq coups de fouet et à être ensuite renvoyée sous la surveillance de la police. Le tribunal a ordonné que l'Etat indemnisât la propriétaire pour la perte de l'esclave, fixant la somme à $300.

Thomas Turner a été envoyé en Cour Criminelle par le Recorder Baldwin, sous l'accusation d'avoir volé cinq verres dans la salle de billard de la rue Saint Charles.

Un esclave de M. Hynson a été jugé dans la paroisse des Rapides, sous l'accusation d'insultes envers une femme de couleur; et a été condamné à quinze années d'emprisonnement et de chaîne.

Le Red River Republican annonce la perte du steamer Douglass s'est perdu après avoir donné sur un écueil le 20 mars, à neuf milles au-dessous de Fulton. Le Douglass avait été acheté pour prendre la place du Robert T. Lytle. C'est une perte totale.

NOUVELLES DE L'OREGON.

Une lettre écrite de Willamet Falls, Oregon, à un habitant de Salem, Massachusette, contient quelques passages qui valent la peine d'être connus. Elle est datée du 12 juillet 1844.

"Je voudrais vous avoir ici; et pourtant je doute que vous puissiez vivre agréablement dans ce pays sauvage. Le climat y est agréable en été, et le printemps il est délicieux. Nous avons depuis plus d'un mois des légumes.

"C'est un bon pays pour un pauvre homme, s'il veut travailler sérieusement; mais ce n'est point un lieu pour les dames. Je crois que si tous les garçons venaient une jolie fille Yankee, le pays avancerait beaucoup plus vite. Nous avons vingt hommes pour une femme.

"Je vais semer vingt acres de terre en blé cet automne, et je compte récolter 300 boisseaux. Notre législature vient de s'ajourner après avoir passé quelques bonnes lois. Si les Etats-Unis ne nous protègent pas incessamment, nous nous déclarerons *indépendans*. Nous trouverons rapidement, et l'Oregon a fait ou voulait même surpasser ses voisins de l'autre côté du continent.

Il y a eu à Memphis le 31 mars, un incendie qui a détruit tout un îlot de maisons en bois.

Entre autres changemens qui ont eu lieu dans l'administration à Washington, on signale celle T. L. South, regnier au trésor qui remplissait cette place depuis sept ans. Il est remplacé par Gillett ex-membre du Congrès pour New York. D'autres changemens vont suivre.

Le Baltimore Patriot dit que Ritchie et Heiss doivent déclamer contre l'intrigue" de l'administration. On leur achètera le Globe.

Le consulat de la Havane n'est pas encore donné On croit que Andrew J. Smith a les meilleures chances. On dit aussi que M. Richard Walsh sera forcé malgré son mérite distingué, de céder le consulat de Paris pour faire place à R. B. Price de Philadelphie.

CONVENTION.

Après un débat assez long sur le procès verbal de la précédente séance, M. Boudousquié fait la motion d'efficer l'amendement de M. Rostitus portant "qu'un sénateur sera choisi dans chaque municipalité." Adopté par assis et levé.

M. Benjamin demande alors l'adoption du paragraphe tel qu'il est amendé.

M. Guibertson dit que le seul point de compromis qu'il ait eu sa pensée, est le recensement de 1840; qu'il autorise un tel recensement autorise très équitablement à donner 2 sénateurs à la première et un sénateur à chacune des deux autres. Lorsque la proposition en a été faite aucune objection n'a été présentée, et ce n'est que par M. Eustis.

Depuis lors, il est vrai, on a fait beaucoup de bruit à ce sujet. On a même attaqué ses intentions et les intentions de ceux qui pensent comme lui. Mais qu'elle preuve a-t-on que cette division ne soit pas équitable, surtout dans le cas de la ville? Il n'a point entendu ses voisins manifester un vif désir de voir donner un sénateur de plus à la seconde municipalité.

Il approuve beaucoup du reste l'idée de M. Preston de donner un sénateur à chaque municipalité et de faire élire le 4e par toute la ville.

M. Rostitus combat l'argumentation de M. Guibertson, et particulièrement l'assertion émise par lui que la Nouvelle-Orléans formait, en réalité trois villes—et il demande en quoi les intérêts d'une municipalité sont en opposition avec les intérêts des deux autres, dans tout ce qui se rapporte à législation générale?—Non, la Nouvelle-Orléans n'est point une fédération de trois villes, mais une grande cité commerciale—un tout indivis, gouverné par un seul conseil général, et par un seul maire. Et rien n'augmente la prospérité d'une partie, sans contribuer aussi à la prospérité du tout.

Il est convaincu qu'une pareille division, si elle était effectuée, perterait une atteinte funeste à la prospérité de la Nlle-Orléans. Les conséquences de la division en municipalités ne se sont encore que trop senties.

Le dernier épisode qui est venu jeter la perturbation dans toute la Suisse, la révolution libérale opérée dans le canton de Vaud, semble avoir mis en question l'existence même du pacte fédéral, tel qu'il a été constitué par les traités de 1815. Les deux partis qui se divisent la Suisse, les conservateurs et les libéraux, ou si l'on aime mieux, les radicaux, sont en présence, et paraissent tout prêts à pousser les choses à l'extrême. Ce qu'il y a du reste d'assez piquant dans cette affaire, c'est que tout ce grand mouvement où sont engagés véritablement les plus chers intérêts de la confédération, a lieu à propos des Jésuites! Ces bons pères ne font pas seulement les frais du roman du jour, ils font aussi ceux de l'histoire du moment.

L'an dernier, le grand conseil de Lucerne résolut d'appeler un certain nombre de jésuites pour leur confier l'enseignement du séminaire de la ville. Cette décision provoqua, de la part des habitans de la campagne, une tentative d'insurrection. Elle avait été secrètement favorisée par les libéraux des cantons voisins qui s'apprêtaient à secourir leurs frères du canton de Lucerne; mais elle fut si promptement réprimée qu'ils n'eurent pas le temps de le faire. Le seul effet de cette tentative fut de porter les conservateurs à prendre des mesures énergiques de résistance, tandis que de leurs côtés les libéraux s'organisaient et fraternisaient. On accusa dès lors ces derniers de viser à une révolution politique qui transformerait la fédération cantonale en une république unitaire. La question des jésuites devint une affaire nationale.

Au commencement de cette année, le vorort, voyant la fermentation qui régnait à ce propos, convoqua une diète extraordinaire qui serait appelée à décider la question. Les cantons durent donc songer à envoyer des députés à cette diète et à rédiger leurs instructions. Les grands conseils et les conseils d'Etat s'en occupèrent immédiatement; ceux de Vaud comme les autres. Le conseil d'Etat de ce canton se prononça formellement *contre* l'expulsion des jésuites; le grand conseil modifia considérablement cette proposition, il enjoignit aux députés de Vaud de voter pour qu'il fut adressé à Lucerne une invitation amiable et pressante de ne pas donner suite à son décret sur l'introduction des jésuites; mais cette modification ne suffisait pas à la population qui voulait, elle, formellement l'expulsion complète de la Société de Jésus. De là insurrection à Lausanne; de là renversement du gouvernement qui ne se conformait pas à la volonté populaire et nomination d'un nouveau gouvernement plus fidèle à cette volonté.

L'an dernier, le grand conseil de Lucerne résolut d'appeler un certain nombre de jésuites pour leur confier l'enseignement du séminaire de la ville. Cette décision provoqua, de la part des habitans de la campagne, une tentative d'insurrection. Elle avait été secrètement favorisée par les libéraux des cantons voisins qui s'apprêtaient à secourir leurs frères du canton de Lucerne; mais elle fut si promptement réprimée qu'ils n'eurent pas le temps de le faire. Le seul effet de cette tentative fut de porter les conservateurs à prendre des mesures énergiques de résistance, tandis que de leurs côtés les libéraux s'organisaient et fraternisaient. On accusa dès lors ces derniers de viser à une révolution politique qui transformerait la fédération cantonale en une république unitaire. La question des jésuites devint une affaire nationale.

Au commencement de cette année, le vorort, voyant la fermentation qui régnait à ce propos, convoqua une diète extraordinaire qui serait appelée à décider la question. Les cantons durent donc songer à envoyer des députés à cette diète et à rédiger leurs instructions. Les grands conseils et les conseils d'Etat s'en occupèrent immédiatement; ceux de Vaud comme les autres. Le conseil d'Etat de ce canton se prononça formellement *contre* l'expulsion des jésuites; le grand conseil modifia considérablement cette proposition, il enjoignit aux députés de Vaud de voter pour qu'il fut adressé à Lucerne une invitation amiable et pressante de ne pas donner suite à son décret sur l'introduction des jésuites; mais cette modification ne suffisait pas à la population qui voulait, elle, formellement l'expulsion complète de la Société de Jésus. De là insurrection à Lausanne; de là renversement du gouvernement qui ne se conformait pas à la volonté populaire et nomination d'un nouveau gouvernement plus fidèle à cette volonté.

Le rétablissement de la république de Lausanne fut vu dans toute la Suisse; tous les cantons prirent part dans la querelle; les uns sympathisant avec les révolutionnaires, les autres se prononçant contre eux; tous prenant des mesures pour assurer leur tranquillité; et tous en même temps s'empressant d'adopter, suivant leur sympathies et le sens qu'ils donnent aux dispositions de la constitution fédérale, les instructions que doivent régir la conduite de leurs députés dans la diète qui s'est ouverte le 26 février à Zurich. Les opinions opposées se prononcent vivement. Suivant les uns, la diète ne peut voter l'expulsion des jésuites, car ce serait empiéter sur les droits individuels et la liberté absolue des cantons en matière religieuse; ce serait par le fait une rupture du pacte fédéral. Les autres au contraire affirment énergiquement que la question rentre dans la compétence de la diète, qu'elle est essentiellement fédérale, attendu qu'elle intéresse directement la sécurité générale de la nation Helvétique. Les argumens ne manquent point de part et d'autre; la discussion sera chaude dans la diète, car les deux partis s'y trouvent presque également divisés. Quelle sera la décision? Il est assez difficile de le prévoir. Sauf dans trois ou quatre cantons, les jésuites sont peu populaires en Suisse. Cette impopularité compromet singulièrement la liberté cantonale dernière la quelle ils prétendent se retrancher; elle rejaillit aussi sur les conservateurs, quelle que soit d'ailleurs leur opinion religieuse; car ils se trouvent naturellement posés en défenseurs des jésuites, et en pareil cas la solidarité s'établit bien vite aux yeux des masses. Ils ont aussi contre eux l'approbation que leur donnent les gouvernemens européens et l'appui efficace qu'ils semblent déjà leur promettre—la seule entre vue "la nécessité d'une intervention," par laquelle on touchait au pacte fédéral, intimement lié suivant eux aux traités de 1815, dont ils sont les exécuteurs et les garans.

PATRIOTISME.—Il est arrivé, dimanche 16 mars, à Fort Pinkabey, golfe du Mexique, un phénomène tout à fait étrange et de nature à exciter la curiosité des hommes de science. On vit sur les trois heures du matin et dix heures du soir, une lumière éclatante accompagnée d'un bruit semblable à une décharge d'électricité et même quelques personnes crurent que c'était le tonnerre. Cette lumière qui fendant l'espace de vingt à vingt-cinq secondes serpentait en conférence comme un éclair à l'horizon, allait de l'est et au nord-ouest et répandit une clarté semblable à celle du soleil.

UN OBSERVATEUR.

CHRONIQUE LOCALE.

Sur Criminelle.—Frances, esclave de Mary Turner, f. c. l., a été mise en jugement suivant les dispositions du code noir, sous l'accusation d'avoir mis le feu à la maison de M. Johnson, rue Girod, ou réside ce dernier, et trouvée coupable. Elle a été condamnée à recevoir vingt cinq coups de fouet et à être ensuite renvoyée sous la surveillance de la police. Le tribunal a ordonné que l'Etat indemnisât la propriétaire pour la perte de l'esclave, fixant la somme à $300.

Thomas Turner a été envoyé en Cour Criminelle par le Recorder Baldwin, sous l'accusation d'avoir volé cinq verres dans la salle de billard de la rue Saint Charles.

Un esclave de M. Hynson a été jugé dans la paroisse des Rapides, sous l'accusation d'insultes envers une femme de couleur; et a été condamné à quinze années d'emprisonnement et de chaîne.

Le Red River Republican annonce la perte du steamer Douglass s'est perdu après avoir donné sur un écueil le 20 mars, à neuf milles au-dessous de Fulton. Le Douglass avait été acheté pour prendre la place du Robert T. Lytle. C'est une perte totale.

NOUVELLES DE L'OREGON.

Une lettre écrite de Willamet Falls, Oregon, à un habitant de Salem, Massachusette, contient quelques passages qui valent la peine d'être connus. Elle est datée du 12 juillet 1844.

"Je voudrais vous avoir ici; et pourtant je doute que vous puissiez vivre agréablement dans ce pays sauvage. Le climat y est agréable en été, et le printemps il est délicieux. Nous avons depuis plus d'un mois des légumes.

"C'est un bon pays pour un pauvre homme, s'il veut travailler sérieusement; mais ce n'est point un lieu pour les dames. Je crois que si tous les garçons venaient une jolie fille Yankee, le pays avancerait beaucoup plus vite. Nous avons vingt hommes pour une femme.

"Je vais semer vingt acres de terre en blé cet automne, et je compte récolter 300 boisseaux. Notre législature vient de s'ajourner après avoir passé quelques bonnes lois. Si les Etats-Unis ne nous protègent pas incessamment, nous nous déclarerons *indépendans*. Nous trouverons rapidement, et l'Oregon a fait ou voulait même surpasser ses voisins de l'autre côté du continent.

"Vos études sont à peu près achevées. Si vous m'avez obéi, vous devez être ici que je voulais que vous fussiez. Dans tous les cas, pour des raisons pressantes, je vous prie et vous ordonne de quitter Paris sur-le-champ, et de venir, dès que vous aurez reçu cette lettre, me rejoindre à La G...., où je vous communiquerai mes intentions.

"G. DE L."

Hercule répondit à cette lettre:

"Mon très honoré père,

"Vous m'avez élevé dans la loyauté, et je compte que vous me pardonnerez de ne point agir digne de vos exemples. Vous me faites l'honneur de m'appeler auprès de vous en des intentions que je connais ou que je devine; j'aurai vous avouer que ma conscience me défend de m'y conformer. Je ne m'appartiens et je dois d'entrer en discussion avec un père respecté, que je crains déjà de trop affliger; mais la cause qu'il défend ne me paraît plus la meilleure. S'il faut le dire enfin, puisque c'est ma seule excuse, je suis républicain, prêt à verser mon sang pour des principes sacrés où je vois l'unique salut du monde. Je dois à la patrie l'emploi des connaissances qu'elle m'a données. L'Europe entière nous attaque; c'est contre l'Europe que je tirerai l'épée. On m'offre une insurrance d'artillerie au sortir de l'école, et j'espère, les choses étant ainsi, que vous me consentirez de l'accepter. Si, malgré cet aveu que je n'ai pu retarder, vous me permettez d'aller voir votre chère dame mes bras, tous mes vœux seront pour vous. Quoi qu'il arrive, mon cœur sera toujours celui d'un bon père, me tenir pour votre tendre et respectueux fils

"HERCULE DE L."

Par le retour du courrier, Hercule reçus ces quelques lignes:

"Vous n'avez plus aucun droit de vous présenter à La G....., si ce n'est à titre d'ennemi. J'espère, pour vous, ne vous y revoir jamais."

Hercule s'était abusé sur les suites d'une pareille déclaration. Déçu par l'absence, par le monde qui l'entourait, il s'était figuré, dans une illusion assez ordinaire, que les convictions contraires s'affaibliraient de toutes parts; il comptait d'ailleurs auprès de son père sur l'effet des premières froideurs de la séparation. La lettre du comte le rappela durement à la vérité; il y reconnut trop le caractère paternel et son inflexibilité véritable pour essayer de répondre. Très touché, très combattu pourtant, il s'ouvrit de ses chagrins à Malavigne, et celui-ci ne manqua point d'en tirer avantage pour jeter tout-à-fait Hercule dans ses projets; il se fut montra dans cet événement qu'un nouveau sacrifice à faire à la cause de la liberté, et ce dernier effort vers la liberté n'a pu enfanter qu'un troupeau de valets au service du premier tyran qui les soudre payer! Mêmes courages, même infamie parmi les soudoyant notres. Il y a long temps conversé l'autre jour avec ces idoles de la mauvaise Cause, et j'en ai le cœur levé. Ils n'ont pas fait un pas hors de la sape de 93; ils ne regrettent que les orgies d'Hébert à Auteuil, et n'ont encore à la bouche que les trois ou quatre sottises atroces de ce temps-là, le *couteau de la loi*, la *justice du peuple*, &c. On ne comprend assez, les misérables! Qu'est la tyrannie qu'il leur faut à la place de ceux qui l'exercent, c'est de l'or et du sang; ils y mettent même un cynisme qui épouvante. D'ailleurs profondément inepte, tout entière à leur règne d'un jour, tout insolente de pouvoir usurpé, et que vertige-nous? Tout est à reprendre dans la révolution; parmi ceux qui sont condamné, ou plutôt qui l'ont souffré et perdue, je ne vois pas un homme digne de respect ni même de pitié. Je ne dis rien de Mirabeau, qui ne voulait que de l'argent et du bruit, et qui ne fut qu'un instrument justement brisé quand il devint inutile. Les girondins, deux-ci-là, deux-ci-là, ne savent où ils vont ni ce qu'ils veulent, et s'effrayent d'un mouvement qui les entraîne; ils ne s'arrêtent dans le crime que quand le crime les menace eux-mêmes, et se laissent enfin sottement égorger. Pour Danton, je ne vous seulement en figure ce hideux cauchemar, repu par la cour, par sa faction, par tout le monde, qui se repose de ses bassesses, le verre à la main, parmi les prostituées, qui recommence, dans les fêtes qu'il a pu lui, les orgies de cette noblesse qu'il a tant maudite, et qui, pour comble de ce vertige, se donne pour Lycurgue, qui succède à ses complices, jusqu'à Desmoulins et Danton dont *l'étang* Lacroix, la liberté, le patrie ne sont plus rien et ne sont pas même les plaidoyers de cet infâme qui expire enfin avec des convulsions d'un reptile impur, dans ce sang dont il s'est trop gorgé. Eh bien! que t'en semble? une plus abjecte tyrannie souilla-t-elle jamais le souvenir des hommes! Les constitutions, le droit, tout a été accablé d'année en année et ne sont que les impostures; la guerre et l'échafaud détruisent les peuples, et le tout aboutit à couronner d'heureux chapeaux empanachés à la Henri IV ces mêmes hommes qui ont fait la révolution! O bonté du patrie! ô nom sacré de la liberté deshonoré par les monstres! ô cause de l'humanité à jamais compromise! Est-ce donc pour cela que le France est noyée dans le sang, qu'on a osé tout ce que l'enfer a pu vu? La France a été dupe, et je l'explique à la manière: le gros de nos assemblées fut composé d'hommes imprévoyans et sans courage que quelques scélérats dominèrent par la terreur. Rappellerai-je l'convention, rappelle-toi ces terribles journées du 31 mai, du 1er juin, du 9 thermidor, et cette fête de la guillotine. Détrompés, dégoutés de la révolution, ils s'en retirent au plus vite et se vendent, comme ils vous, au plus bas prix. La même chose est faite dans la nation, elle est aujourd'hui refroidie, entêtée, elle ou